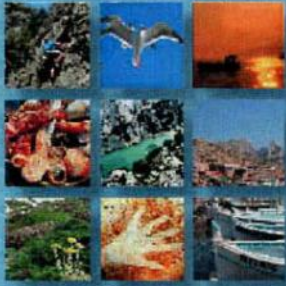


Les Portes des Calanques



Améliorer
Respecter
Animer

L'Organisation des Nations Unies a déclaré 2010 « Année internationale de la Biodiversité. »

Face aux menaces qui pèsent sur elle (pêche intensive, déforestation, urbanisation galopante, pratiques agricoles polluantes, etc.), la préservation de la biodiversité est devenue une préoccupation mondiale.

Alors, réjouissons-nous qu'après dix interminables années de concertation et de négociation, le projet de parc national soit sur le point de se concrétiser. Cette fois, ce n'est pas l'Arlésienne. Pour ceux qui ne sont pas du midi, rappelons que cette expression désigne celle dont on parle toujours mais que l'on ne voit jamais.

On va l'avoir enfin, notre Parc National des Calanques, et si ce n'est pas en 2011 mais un peu plus tard, nous ne lui en voudrons pas.

Le Premier Ministre a signé en avril 2009 l'arrêté portant « prise en considération du projet de création du Parc National des Calanques ». Le GIP des calanques mène en ce moment la « concertation préalable » (120 réunions déjà...) qui doit se conclure par la rédaction de la charte du parc. L'enquête publique devrait se tenir cet été. Ce sera l'opportunité pour tous de s'exprimer sur le sujet.

La majorité des propositions faites par le GIP et ses interlocuteurs (représentants de l'État, collectivités, associations, scientifiques, habitants, usagers, sportifs, pêcheurs, chasseurs, plongeurs, grimpeurs, plaisanciers, en un mot tous les intéressés) sont acceptées par le plus grand nombre. Mais, et c'est bien naturel, quelques divergences persistent. Des accommodements seront trouvés pour que le parc offre à chacun ce qu'il espère y trouver.

Essayons de ne pas voir midi à la seule porte de notre maison et projetons-nous dans l'avenir. Le but d'un parc national est, entre autres, la préservation d'une biodiversité unique au monde qui se dégrade très rapidement tant en mer que sur terre. Un petit effort de chacun, le respect de la législation existante trop souvent bafouée, permettraient de sauvegarder ce patrimoine naturel d'exception.

Nous avons tous en mémoire le merveilleux spectacle de notre littoral et de ses fonds qui ont enchanté notre enfance. Nous savons tous au plus profond de nous que de ce spectacle divers et sans cesse changeant, beaucoup a disparu. Ayons à cœur de protéger ce qui reste, de restaurer ce qui peut l'être, pour que nos enfants et nos petits enfants ne soient pas privés à jamais de la beauté dont nous avons joui.

La Présidente
Arlette ROUQUET

Quand notre littoral foisonnait d'usines



L'Escalette - L'usine à Plomb

Le massif des Calanques est mondialement connu pour ses falaises calcaires, la richesse de ses fonds marins, ses criques, sa beauté sauvage, mais qui se souvient de son passé industriel ? Les sites industriels implantés dans les calanques ont pourtant représenté pendant plus d'un siècle une part importante de l'économie de Marseille. Leur activité a eu de terribles conséquences pour les hommes et l'environnement. Le décor était à ce point sinistre qu'on peut lire sur une carte postale de l'époque « Même le diable n'y vivrait pas » !

Je vous propose un survol de ce passé.

Ces usines avaient pour finalité la production du savon de Marseille, aujourd'hui Made in China, comme le reste. Pour la petite histoire, la dénomination « savon de Marseille » n'est pas une marque déposée, à la suite sans doute d'une « grosse » négligence de ses inventeurs.

« Les calanques », c'était le bout du monde. Les riches bourgeois n'avaient nulle envie de s'installer en ces lieux ventés, rocaillieux, brûlés par le soleil, et donc incultes. Seuls quelques pêcheurs y vivaient. L'installation d'usines, souvent appelées « fabriques », ne gênait pas grand monde. Elles furent mises en place au cours du XIX^{ème} siècle.

Une usine de production de soude s'installa à Saména ainsi qu'aux Goudes. Il faut de la soude pour fabriquer du savon.

Mais il faut de l'acide sulfurique pour fabriquer la soude, d'où la création de fabriques d'acide (et de soude) dans la calanque de Callelongue. Le soufre à l'origine de l'acide trouva par ailleurs un débouché direct dans l'industrie d'armement qui en absorba d'énormes quantités pendant la Grande Guerre. L'église St Lucien a été construite dans l'enceinte de la raffinerie de soufre de l'usine des Goudes.

Pour la fabrication de l'acide sulfurique, qui attaque les métaux, sauf le plomb, l'idée s'imposa de construire des usines de production de plomb à partir de minerais en provenance d'Espagne, d'autant que le plomb avait d'autres applications, comme les tuyauteries qui amenaient l'eau courante dans la ville. Les hameaux de la Madrague, des Goudes et surtout de l'Escalette furent choisis. Mais la plus importante fut sans conteste celle de l'Escalette. Un temps usine la plus productive de France, elle était le fleuron de l'activité industrielle marseillaise. Son activité cessa en 1925, suite à la surproduction de plomb dans le monde et à une chute des cours. Les vestiges de cette usine sont encore visibles, ainsi que les cheminées rampantes qui évacuaient les vapeurs toxiques vers la chambre de condensation dans laquelle une partie du plomb contenu dans les vapeurs se déposait. Les parois en étaient régulièrement raclées et le métal récupéré et retraité. On peut encore voir sur le littoral des étendues de poussière et de pierres noires qui sont des résidus de minerai de plomb. Il existe des vestiges de ces mêmes cheminées à la Madrague, dans l'usine de production d'acide tartrique Legré-Mente. Cette usine a succédé en 1888 à l'usine à plomb. Son activité a cessé en 2009.

Il y eut aussi à la Madrague une marbrerie, une verrerie et une carrière. Des fours à chaux à Saména et à Callelongue. Il n'en reste que des noms : boulevards et plages de la Verrerie et de la Marbrerie. L'église Ste Eusébie toute proche aurait été construite avec les pierres de la carrière.

Le sable des carrières de la calanque de Marseilleveyre et de l'île de Riou a été utilisé pour la construction de l'émissaire de Cortiou et pour le pavage des rues de Marseille.

Quel chemin parcouru par nos calanques ! Défigurées, martyrisées dans un proche passé, toujours menacées aujourd'hui, elles seront demain le joyau du parc national qui portera leur nom. C'est leur rendre justice. Et rendre justice aussi à leurs habitants, qui ont cher payé la prospérité de Marseille.

Arlette Rouquet

Bibliographie:

Patrimoine industriel des Calanques, Club Alpin Français.
Institut de veille sanitaire : voir le site de notre association, rubrique « A Suivre », carte des sites pollués.

Pêcheurs en herbe

Un de nos adhérents, du Val d'Oise, raconte

Un coin de paradis que l'on partage en famille, des retrouvailles entre cousins et cousines, c'est le temps des vacances. Cette année, tout le monde se retrouve au bord de la Méditerranée, cette mer si présente ! Pas de surprise avec elle, comme l'année dernière au bord de l'Atlantique, où quelquefois la plage était si large que l'on ne pouvait plus prendre de bain : impossible de trouver l'eau !

Avec les cousins et les cousines, nous avons décidé cette année de pêcher... des poissons bien sûr, pas des crustacés ! Mais comment s'y prendre ? Nos expériences océaniques mises en commun nous font opter pour la pêche à l'épuisette. Mais le poisson est rapide et nos tentatives restent vaines. Quand enfin un crabe est pris, les filles après mûre réflexion précisent qu'elles ne sauraient le cuisiner. L'argument est imparable, le conseil se réunit, la décision tombe, évidente : « La pêche, c'est une canne, du fil et un hameçon ! » dit le plus grand. « Moi je pense qu'il faut donner du fromage aux poissons ! » dit la plus jeune. Bon plan !

Dès le lendemain nous sommes à pied d'œuvre. « Là, sous le bateau ! Y' en a un gros ! » On approche lentement, façon félins, notre hameçon garni de gruyère sous le nez du monstre marin. Surprise ! Il ne daigne même pas jeter un regard sur l'appétissant appât. Un sentiment de dépit nous envahit et nous tombons d'accord : pêcheur est un dur métier !

Midi, un bateau entre au port sous un soleil de plomb. Ses occupants ont un air satisfait qui en dit long sur leurs performances ! Comme si de rien n'était, nous nous approchons du bateau. « Hé petit ! tu veux des *esques* ? » me lance un des marins. Je m'entends répondre « Oh voui monsieur, merci ! » Je bondis vers le bateau suivi de ma tribu, tout d'un coup très intéressée. Quelques instants plus tard, nous revoilà à pied d'œuvre, en arc de cercle autour des précieux vers.

D'un air entendu, chacun dévisage l'autre et pense tout haut « avec ça c'est sûr, on va en prendre ! J'ai vu comment faisait mon père » dit l'un de nous « il faut piquer le ver avec l'hameçon ! ». Eh bien allons ! Deux doigts peu assurés saisissent la bestiole qui se débat, et l'approchent de la pointe acérée de l'hameçon. L'esche pince la pointe métallique, se tortille et pince... le doigt qui l'étrangle ! « Il m'a mordu ! » lâche l'enfant en poussant quelques jurons qui impressionnent le reste de la bande. Mais on a sa fierté ! Promptement, il saisit le ver par ses deux extrémités, tire un coup sec et en fait deux morceaux. « Il fera moins le fier maintenant ! » marmonne-t-il dans sa barbe. Il prend l'un des morceaux et l'enfile sur l'hameçon comme une chaussette, forçant l'admiration de tous. Le projet ainsi relancé donne confiance à l'équipe qui en devient exubérante. Après quelques tentatives infructueuses, un brave poisson (certainement subventionné par l'office du tourisme local) mord à l'hameçon et se fait prendre. Pendu au bout du fil, il s'agite en tous sens. L'effet de surprise est total, chacun y va de son conseil, de ses encouragements et de ses cris de joie. « On en a un ! », « Mets-le sur le bord ! », « Doucement, fais doucement ! » Le poisson, à force de se débattre, se détache et tombe sur le quai. A ce moment, le pouvoir change de main ; les filles, telles les infirmières de la Croix Rouge en 14-18, prennent l'initiative. « Il va mourir sans eau ! » Et en deux temps trois mouvements, voilà un seau plein d'eau claire. Une main ferme saisi l'infortuné et le plonge dans le liquide vital. Moment d'apaisement après tant d'émotions, chacun vient visiter le miraculé et un consensus se fait : il est temps de lui rendre sa liberté. Ce ne fut fait qu'à la fin de l'été.

Sûr qu'à chaque fois que l'un d'entre nous racontera cette belle histoire, le poisson, ce héros, grandira de quelques centimètres, parole de Marseillais !

Jean Bautier

Pour les pêcheurs plus avertis et qui naviguent autour de l'Archipel de Riou, nous avons réalisé, dans ce journal, à leur intention une carte mentionnant les noms locaux des criques et pointes.

Les brèves

Un petit rappel pour nos adhérents éloignés : le littoral compris entre la Madrague et Callelongue fait partie du site classé des calanques. Deux enclaves dans ce site, Saména et les Goudes, qui risquent fort de voir s'installer l'infrastructure touristique si elles ne rentrent pas elles aussi dans le **cœur** du futur parc national. Nous avons demandé aux habitants des Goudes leur position : « souhaitez vous que le village entre dans le **cœur** du parc ». 230 formulaires ont été distribués, 194 personnes ont répondu « oui ». Les habitants de Saména avait déjà répondu par l'affirmative à une très forte majorité. L'affaire est entendue, peut-on espérer que les décideurs l'entendent aussi ?

La discothèque mythique « La Maronaise » installée depuis 1993 dans la calanque du même nom, dans le site classé, et sur la bande littorale, n'a pas obtenu son renouvellement d'AOT (autorisation d'occupation temporaire). Depuis décembre 2008 le site devrait être remis en état par son propriétaire.....

Vous trouverez jointe au journal une lettre écrite par le CIQ de l'Escalette à Monsieur le préfet des B.

du Rh.. Cette lettre conteste l'autorisation de travaux donnée par la municipalité à la SCI propriétaire du terrain. Il s'agit de travaux de « réhabilitation » d'un restaurant aujourd'hui en ruine, construit puis abandonné il y a une trentaine d'années, sur un terrain classé, et protégé par la directive européenne Natura 2000. (Protection de la faune ou la flore exceptionnelle).

Si vous souhaitez avoir des renseignements fiables sur le futur parc National, le GIP des Calanques reçoit le mardi-après midi entre 14 et 16 h 30 : ☎ 04 91 72 65 73, ou connectez vous sur son site : www.gipcalanques.fr.

Le collectif « un parc national pour les calanques » auquel nous adhérons a mis en ligne une pétition pour « le maintien de l'intégralité du site classé et inscrit dans le cœur du futur parc national ». Si vous souhaitez y participer, vous trouverez le lien sur notre site : www.lesportesdescalanques.fr.

LES PORTES DES CALANQUES

Siège social : 22 boulevard Alexandre Delabre
Les Goudes, 13008 Marseille
06 177 944 07
secretariat@lesportesdescalanques.fr
www.lesportesdescalanques.fr

Comité de lecture : Camille Assante
Jean Claude François
Alain Souche
Dominique Stern

Édition : Marcel Jalicot et J.C. François

Webmestre : Christian Rigaudie

Le bureau

Présidente : Arlette Rouquet
Vice-président : André Stern
Secrétaire : Dominique Stern
Trésorier : Jean Claude François
Secrétaire adjoint : Alain Souche
Trésorier adjoint : Alain Germain

Les conseillers :

Raymond Adjemian, Antoine Assante, Camille Assante, Alain Aubert, Yvette Campana, Jean Fabre, Mireille Freedman, Émile Garau, Madeleine Plaindoux, Jeanne Ravet et Christian Rigaudie.

Je soutiens l'action de l'association

Nom Prénom
Adresse
.....
Mél
Ci-joint un chèque de

Prix de la cotisation annuelle : 5 €

A déposer ou envoyer à Association « Les Portes des Calanques »
22 boulevard Alexandre Delabre, 13008 Marseille

Extraits du courrier envoyé au Préfet par le CIQ Escalette

CIQ Escalette
.....

à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône

RECOMMANDEE AVEC A.R

Marseille le, 22 octobre 2009

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de bien vouloir enjoindre au Maire de Marseille, à la Commission Communale de Sécurité et à la Direction des Personnes handicapées de **refuser l'ouverture au public et l'exploitation** de ce bâtiment « restaurant »...

En effet, ce bâtiment qui a servi il y a plus de 20 ans comme restaurant ouvert au public **n'a aucune existence légale**. Le pétitionnaire ne justifie pas de l'existence d'une autorisation régulière en vue de la réfection de ce bâtiment actuellement à l'état d'insalubrité et de ruine.

Est-il est difficile d'admettre que les Services d'Urbanisme de la Ville de Marseille ont pu délivrer une autorisation administrative de travaux sous le couvert d'une « **réouverture d'un restaurant fermée en 1988 suite à des actes de vandalisme** » alors que les travaux décrits dans la demande jointe au dossier, sous l'appellation « **Notice matériaux et modalités d'exécution des travaux** » portent sur un bâtiment non régulièrement édifié sans aucun permis de construire.

En effet, celui-ci se situe dans le site classé des Calanques par le décret du 29 août 1975 et par l'Arrêté du 27 décembre 1976 (DPM), avec entre autres **une servitude de passage** au profit de la Ville et des douanes...

La beauté exceptionnelle de ce secteur fait partie des espaces remarquables du littoral et ce bâtiment délabré est donc soumis aux articles L.146.6, R.146.1, R.146.2 du Code de l'Urbanisme.

De même, ce site faisant partie du Site d'Importance Communautaire NATURA 2000 FR9301602, ce bâtiment est soumis également aux règles fixées par les articles L. 411.1, L.414.1, L.414.4 et suivant du Code de l'Environnement.

De plus, cette verrière dans le paysage se situe dans la ZNIEFF n° 13-124-165 « MONT ROSE-CAP CROISSETTE-CALANQUE DES MARSEILLAIS »

Enfin, ce bâtiment ou s'exercent depuis longtemps les appétits féroces des promoteurs et spéculateurs de « tout poil » se situe dans la zone NDn du P.O.S de la Ville de Marseille ou selon son règlement constitue « **une préservation intégrale** »...

En effet, l'article R.146.2 du Code de l'Urbanisme en application du deuxième alinéa de l'article L.146.6 du même Code n'autorise que **les aménagements légers** dans les espaces et milieux mentionnés à cet article. Le site classé de ce secteur en fait donc partie...

Si le c) de l'article R.146.2 autorise la réfection des bâtiments existants, il n'en demeure pas moins que ces travaux de réfections ne doivent pas porter atteinte à la préservation des lieux...

De plus, l'article R.421.22 du même Code oblige : « **Dans les espaces remarquables au milieu du littoral qui sont identifiés dans un document d'urbanisme comme devant être préservés en application de l'article L.146.6, les aménagements mentionnés aux a, b, c et d de l'article R.146.2 doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager** »

Or, comme ces travaux ne sont pas des travaux de « ravalement » mais bel et bien des travaux importants, notamment la pose de toutes les fenêtres du bâtiment, au moins d'une trentaine, (voir la notice des travaux), sans oublier la réfection complète de l'intérieur de celui-ci complètement délabré, et l'aménagement de 22 places de parkings, sans oublier de vastes travaux de terrassements, de comblements de terrain autour du bâtiment et ce dans la bande des 100 mètres interdits par le III de l'article L.146.4 du Code de l'Urbanisme et de surcroît par les dispositions de l'article L.146.6 du même Code, **il fallait obligatoirement un permis d'aménager** et non pas une déclaration préalable de travaux !

La carte des îles de l'archipel de Riou avec le nom des pointes et criques est sur un autre fichier à la présentation plus adaptée